

POURQUOI ADHÉRER ...

En adhérant

- Vous êtes référencés sur le Registre National des Kinésologues présent sur notre site Internet
- Vous vous positionnez en tant que professionnel de la kinésiologie et vous bénéficiez d'une crédibilité accrue auprès de vos clients et de vos partenaires
- Vous bénéficiez de services qui reposent sur la structure du SNK
- Vous participez à la représentativité de la profession en France
- Vous œuvrez, par vos compétences et votre dynamisme, à l'essor de notre jeune profession

Le formulaire d'adhésion et les pièces à fournir sont sur notre site

La cotisation est minorée lors de la 1ère année d'installation

OUI, LE SNK C'EST VOUS

*Être ensemble, c'est être plus fort...
Ne restez pas seul ! Rejoignez-nous*

**Une question ?
Une réflexion ?
Un échange ?**

**Vous pouvez nous contacter au :
06 02 27 28 18**

s-n-k@hotmail.fr



snkinesio.fr

Syndicat National des Kinésologues



Défendre
Conseiller
S'engager
Agir

**Ensemble,
développons notre profession !**

snkinesio.fr



SNK

**NOUS SOMMES UN ORGANISME
PROFESSIONNEL INDÉPENDANT RÉGI
PAR LE CODE DU TRAVAIL,**

créé en 2006 et enregistré auprès de la Direction
Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Nous réunissons des professionnels dont
la formation est validée par un certificat.

Notre statut de Syndicat nous octroie des moyens
d'action étendus pour aller en justice
et se porter partie civile au Pénal.

NOTRE MISSION

S'ASSURER que chaque praticien adhérent dispose
du nombre d'heures de formation requis et qu'il a
obtenu le certificat professionnel

VEILLER AU RESPECT de la législation française
dans l'exercice de la profession **et aux valeurs** que
défend la kinésiologie

CONSEILLER ET DÉFENDRE les intérêts collectifs
des adhérents en leur offrant un cadre sécurisant et
organisé

AGIR en médiation en cas de litige impliquant un de
nos membres

TISSER des liens entre les praticiens et favoriser des
rencontres permettant l'échange et l'enrichissement
mutuel

ŒUVRER à la promotion et au développement de la
kinésiologie

S'ENGAGER à lutter contre tout ce qui peut porter
préjudice ou atteinte à l'honneur et aux intérêts de
notre profession

NOS ACTIONS

RÉALISATION DE FICHES TECHNIQUES
rassemblant toutes les informations indispensables
à l'exercice de votre activité

Création en partenariat avec les Pages Jaunes de
LA CATÉGORIE : « KINÉSIOLOGIE »
(pratique hors d'un cadre réglementé)

ENREGISTREMENT DE LA KINÉSIOLOGIE au
répertoire officiel des métiers et emplois (ROME)
sous le code K1103

Adhésion à la **CHAMBRE DES PROFESSIONS
LIBÉRALES**

PARTENARIAT AVEC AXA : souscription d'un
contrat de Responsabilité Civile Professionnelle et
d'un contrat de Prévoyance

Conformément à la législation française, le kinésologue n'est pas un
thérapeute, et la kinésiologie n'est pas une thérapie. Le kinésologue
ne fait pas de diagnostic médical. L'objectif de la séance est d'aider
le consultant à acquérir un état d'équilibre et de bien-être global.

Être ensemble, c'est être plus fort...

Ne restez pas seul ! Rejoignez-nous